

Bilan évaluatif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon 2007/2009 - Information du Conseil Municipal

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :

Contexte général du bilan/évaluation

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Besançon 2007/2009 (CUCS) arrive à terme en décembre 2009. Sur proposition de l'Etat, ce contrat devrait être poursuivi en 2010.

Conformément aux attendus du contrat, ce dernier a fait l'objet d'une démarche d'évaluation confiée à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AUDAB).

Dans un premier temps l'AUDAB a élaboré un référentiel d'évaluation. Ce référentiel a été validé le 16 mai 2008 par le comité de pilotage et d'orientation du CUCS de Besançon.

Le processus d'évaluation qui a découlé de cette validation du référentiel s'est par la suite développé et appuyé sur l'analyse d'une trentaine d'actions couvrant les thématiques du CUCS, analyse complétée par plus d'une centaine d'entretiens avec les référents thématiques et territoriaux du contrat ainsi qu'avec les porteurs de projets eux-mêmes.

A la suite de cet ensemble de travaux, l'AUDAB a rédigé son pré-rapport final courant juillet 2009. Ce rapport a été présenté et débattu par le comité de pilotage et d'orientation du CUCS de Besançon à la date du 8 septembre 2009. Ce comité en a validé le contenu général et retenu les principales orientations. Le document finalisé fait l'objet d'une présentation pour information au Conseil Municipal.

Ce comité de pilotage et d'orientation a également retenu le principe de la prolongation du CUCS 2007-2009 de Besançon sur l'année 2010.

Le document remis par l'AUDAB présente un bilan/évaluation à **trois niveaux de lecture** :

Premier niveau de lecture : impact des actions analysées

Une trentaine d'actions ont été étudiées par l'AUDAB à partir d'une analyse des bilans fournis par les porteurs de projets, analyse complétée par des rencontres avec les porteurs de projets eux-mêmes et les référents techniques du CUCS concernés par ces projets.

L'ensemble de ces démarches réalisées par l'AUDAB a été conduit sur plus d'une centaine d'entretiens.

Même si certains éléments issus de l'analyse des actions peuvent être retenus pour l'avenir (*Cf. document AUDAB, notamment pages 13, 16, 18, 19, 23, 30, 32/33, 37, 44, 46, 47, 51, 56, 57, 60, 73/74*), il convient de rappeler que ces éléments sont indicatifs, l'objectif étant bien de faire ressortir des préconisations à l'échelle des volets thématiques, voire à l'échelle du contrat lui-même si cela s'avérait nécessaire.

Deuxième niveau de lecture : questionnements et principales voies de progrès proposées par le rapport d'évaluation au niveau thématique

Chaque volet thématique du CUCS 2007/2009 a fait l'objet d'une analyse spécifique. Dans ce cadre, l'AUDAB souligne la pertinence générale des actions, dispositifs et projets soutenus par les partenaires du CUCS de Besançon, tant en terme de diversité d'acteurs qu'en terme de diversité thématique et territoriale ainsi que l'impact des projets soutenus par le CUCS entre 2007 et 2009 au bénéfice des quartiers prioritaires et des habitants qui y résident, tout en proposant des voies de progrès et améliorations particulières en fonction du thème traité (*Cf. document AUDAB, notamment pages 24, 38, 52, 62, 75 et 82*).

A ce titre peuvent notamment être soulignés des questionnements relatifs à des problématiques de gouvernance, de partage de responsabilités et d'organisations de compétences entre acteurs (*en matière de politiques publiques d'accès à l'emploi par exemple*), de maintien en fonctionnement de dispositifs ayant fait leurs preuves (*ZFU, CLAS, CEL, PRE, GSE, géographie prioritaire...*) ainsi que des propositions relatives à l'amélioration de l'information en direction des publics bénéficiaires, la diffusion de bonnes pratiques ou la poursuite des efforts engagés sur l'ensemble des quartiers concernés par le CUCS 2007/2009.

En complément l'AUDAB souligne une préoccupation centrale et récurrente :

- Faut-il aller vers un suivi individualisé de l'impact des projets et actions sur les bénéficiaires ? Avec en questionnement complémentaire, si oui, dans quel(s) but(s), selon quelles modalités et avec quels moyens ?

Sur ce point l'AUDAB précise toutefois que tout ne pourra être suivi à un niveau individuel et qu'il conviendra, si cette piste est retenue par les partenaires du contrat, de faire des choix.

Pour l'AUDAB, les deux thématiques sur lesquelles ce suivi pourrait être envisagé et présenter de l'intérêt sont l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires et certains dispositifs de la réussite éducative.

Troisième niveau de lecture : évaluation du contrat lui-même par rapport à ses enjeux initiaux, questionnements généraux et voies de progrès globales

Le document présenté par l'AUDAB rappelle tout d'abord les cinq enjeux initiaux du CUCS de Besançon 2007/2009 :

- 1. Renforcer les réponses à apporter collectivement dans les domaines de l'éducation, de la prévention et de l'insertion, en s'appuyant notamment sur une approche plus partenariale permettant un meilleur agencement des politiques de droit commun.*
- 2. Développer le travail en réseau sur les quartiers prioritaires en vue de redéfinir des projets sociaux de territoire concrets et partagés.*
- 3. Renforcer le rôle des équipements de quartiers de type centres sociaux, dans leurs fonctions d'animation globale et de coordination de l'action de développement humain et social sur leurs territoires d'intervention.*
- 4. Poursuivre les opérations de renouvellement urbain en étant attentif à la corrélation de toutes les diversités sociales dans les quartiers et à la participation des habitants.*
- 5. Contribuer au renforcement de la cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération et de la ville et éviter l'accroissement des inégalités entre les territoires.*

Sur ces cinq enjeux initiaux validés par les signataires du contrat en 2007, le rapport d'évaluation apporte les éléments suivants :

- *«La mobilisation des crédits dits «de droit commun» a été pleinement atteinte par un engagement soutenu des 12 signataires du CUCS de Besançon 2007/2009 sur leurs domaines de compétences» ;*

- *«La dynamique partenariale a été instaurée grâce à une programmation diversifiée et globalement bien cofinancée» ;*

- *«Une meilleure efficacité de l'action publique a été atteinte notamment par la mise en œuvre des actions et projets dans le cadre d'un travail en réseau ayant favorisé le décloisonnement des pratiques professionnelles et des enjeux institutionnels» ;*

Toutefois, sur ce point le rapport d'évaluation fait ressortir la nécessité de renforcer et pérenniser les partenariats sur les quartiers de la géographie prioritaire.

- «Le rôle des structures de quartiers a été renforcé, notamment dans le rapprochement entre habitants d'une part et porteurs de projets d'autre part».

- «Les opérations de renouvellement urbain ont été poursuivies».

Sur ce point le rapport d'évaluation note qu'il est malgré tout prématuré de fournir une analyse des impacts concrets des opérations de renouvellement urbain sur les quartiers concernés.

C'est pourquoi le rapport fait aussi ressortir qu'il est important de maintenir la géographie prioritaire actuelle du CUCS de Besançon pour favoriser la poursuite du renouvellement urbain sur ces territoires.

Par ailleurs l'AUDAB fait émerger des questionnements et voies de progrès ayant pour objectif d'aller plus loin dans le cadre de la mise en œuvre du contrat en interrogeant celui-ci de manière globale :

Sur ce point, l'AUDAB propose en termes de voies de progrès :

- d'améliorer l'efficacité globale du CUCS en unifiant mieux la gouvernance des différentes instances de pilotage des dispositifs intégrés dans celui-ci, notamment sur le renouvellement urbain, la réussite éducative, l'accès à l'emploi et le développement économique des quartiers prioritaires ;

- de développer la culture de l'évaluation auprès des porteurs de projets afin de pouvoir disposer à terme des éléments nécessaires à des mesures plus précises de l'impact du contrat sur les quartiers prioritaires et sur les habitants qui y résident ;

- d'associer tous les signataires du CUCS 2007/2009 à l'élaboration des projets sociaux de territoire pour faire de ceux-ci des documents de référence partagés par tous les acteurs d'un même quartier.

Ce présent rapport est présenté pour information au Conseil Municipal de Besançon.

«M. Jean ROSSELOT : Je me sens coupable de faire durer la séance mais on est là, si je puis dire, dans notre coeur de métier.

M. LE MAIRE : Ne vous sentez pas coupable de faire durer, allez-y.

M. Jean ROSSELOT : On est vraiment dans notre coeur de métier et c'est vrai que c'est dommage de passer comme ça, même si on est d'accord sur l'excellent rapport d'évaluation fait par l'AUDAB, qui nous unit, qui nous rassemble tous. La première phrase du rapport définit les réponses à apporter aux maux des quartiers défavorisés des grandes villes françaises. Alors les enjeux sont considérables, c'est la réussite éducative, c'est la prévention de la délinquance, c'est l'emploi, en particulier pour nos jeunes, c'est l'environnement, c'est la santé, comme on est vraiment au coeur de notre métier d'élu, avec des enjeux aussi forts que ceux-là : la réussite éducative, la prévention contre la délinquance, l'emploi, l'environnement, la santé, sur huit quartiers qu'on connaît bien, qu'on aime bien : Planoise, Amitié, Brulard, Montrapon Fontaine Ecu jusqu'aux Clairs-Soleils, Palente Orchamps, etc. ça mériterait qu'on débattenne des conclusions, mais en terme d'actions, des conclusions stratégiques à apporter à cet excellent travail d'évaluation qu'a fait l'AUDAB. Vous avez vu que dans les conclusions générales l'AUDAB appelle à une plus grande -ce sont des concepts évidemment un peu abstraits qui ont une implication-territorialisation de l'action publique, un plus grand partenariat et une meilleure articulation entre les différents outils à la fois du développement territorial comme le SCOT et les outils de cohésion sociale. Ce que j'aurais aimé de votre part, c'est que vous rebondissiez sur un document de cette nature et que vous nous donniez encore une fois quelques conclusions stratégiques qui fassent suite à ce document d'évaluation qu'on a tous eu, et que je ne veux pas redécliner ici.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire je vais être rapide. J'ai longtemps et souvent demandé à ce qu'on ait des éléments sur les évaluations des contrats CUCS actuellement contrat de ville, contrat d'agglomération auparavant, et je suis heureux qu'on ait pu les uns les autres relire attentivement ce document et voir de façon très concrète ce qu'il en est, même si l'on peut, à travers ce qui se passe dans

les quartiers, en avoir une idée. Je voulais dire aussi notre satisfaction de voir que l'accent est mis sur l'emploi par le développement économique qui est une réponse dans la durée aux problématiques de quartier et d'autre part, et là je pense qu'on sera tous d'accord pour noter dans ce document l'engagement citoyen dans les quartiers de nos clubs sportifs de haut niveau.

M. Michel OMOURI : Monsieur le Maire, c'est vrai que l'AUDAB a fait un remarquable travail d'évaluation conjointe entre la Ville et l'Etat. Le programme de réussite éducative, c'est vrai, a eu un bilan positif, grâce, toujours, à l'action entre la Ville et l'Etat. Simplement je le fais remarquer et c'est une petite parenthèse à ceux qui de temps en temps tapent sur l'Etat en disant qu'il se désengage. Je ne veux pas refaire le débat de la Dotation Sociale Urbaine. Simplement il faudra bien qu'un jour on ait les clés de répartition de la DSU sur le CUCS, je referme la parenthèse.

En ce qui concerne l'accès à l'emploi qui est une priorité du CUCS, le bilan de la Zone Franche est plutôt mitigé. L'objectif de la ZFU est d'enrayer le chômage des jeunes issus des 7 quartiers prioritaires de Besançon. Lors des élections municipales de mars 2008, vous nous avez indiqué, à grand coup de communication, que vous aviez créé 600 emplois sur la Zone Franche. Je vais venir sur la répartition par lieu d'habitation des bénéficiaires. Ecoutez bien les chiffres Monsieur le Maire : 42 % proviennent des quartiers prioritaires de Besançon et 56 %, je dis bien 56 % ne proviennent pas des quartiers prioritaires et le comble, c'est que 32 % proviennent de l'extérieur de Besançon. Quand on sait que le taux de chômage à Planoise est de 24 % contre 8 % dans l'agglomération bisontine ! Votre majorité a eu la responsabilité de la ZFU de 2005 à 2008, avant le transfert depuis peu au Grand Besançon. Il y a eu, je le dis, un manque de rigueur sur les critères géographiques du dispositif de la ZFU. Je le dis parce que j'entends souvent un grand nombre de jeunes issus de ces quartiers prioritaires qui nous disent : «on se sent discriminé parce que nous ne pouvons pas accéder à la ZFU». Espérons que le Président du Grand Besançon va les entendre. J'espère avoir une explication sur ces chiffres. Maintenant le côté analyse. Sur la question des propositions, quelques pistes pour le futur contrat de cohésion sociale pour l'année 2010. Je vous le dis honnêtement, je souhaiterais que l'on mette réellement des moyens uniquement dans ces quartiers prioritaires et qu'on ne l'ouvre pas aux autres quartiers de Besançon et aux actions venant du Grand Besançon. Nous devons aussi développer le dispositif parrainage et essayer de créer un lien avec les 180 entreprises qui ont signé la charte de la diversité. Il faut que cette charte de la diversité serve à quelque chose parce qu'aujourd'hui c'est dans la communication que l'on fait. J'attends. Je souhaiterais que l'AUDAB, un jour, fasse aussi une évaluation de la charte de la diversité pour savoir si oui ou non l'argent que l'on y investit sert à quelque chose. Pourquoi ne pas organiser tous les mois des rencontres entre les demandeurs d'emploi et ces entreprises car quand je lis le rapport, c'est uniquement 6 rencontres dans une année, on est capable de trouver 180 entreprises, donc il pourrait y avoir un roulement pour arriver surtout à réduire le vrai chômage des jeunes. Parce que c'est vrai, entre 24 % à Planoise et 8 % à Chemaudin, c'est vrai qu'il n'y a pas photo. Pour terminer, sur le dispositif réussite éducative, aide aux clubs, je souhaiterais que l'on mise un peu sur la formation des éducateurs, je dis cela parce que je l'ai lu, je l'ai décortiqué et il n'est pas prévu de formation pour les éducateurs qui leur permettrait de mieux encadrer ces gamins et en même temps apporter un travail sur la citoyenneté. Je vous remercie.

M. Emmanuel DUMONT : Monsieur ROSSELOT, vous commencez en disant que c'est notre cœur de métier, j'avais presque envie de rire mais c'est triste. Prévention de la délinquance, réussite éducative, emploi, vous avez dit. Prévention de la délinquance dans les quartiers dont on parle, quelle est l'intervention de l'Etat, du gouvernement que vous soutenez ? Des rideaux de fer fermés depuis 2002. Réussite éducative, je ne sais pas si vous avez entendu les cris, les craintes, les interrogations des associations complémentaires des écoles ces dernières années, je n'ai pas l'impression qu'elles se sentent encouragées par l'Etat. Emploi : où sont les emplois jeunes ? On les demande à cor et à cri pour justement répondre, c'est ce que vous disiez Monsieur OMOURI, à ces jeunes des quartiers qui effectivement ne peuvent pas prendre toutes les places dans les ZFU parce qu'il y a des emplois de technicité qui nécessitent que d'autres viennent de l'extérieur. Je pense qu'on vous répondra sur ce point tout à l'heure. Monsieur OMOURI vous intervenez toujours sur ces questions, vous connaissez, vous en bénéficiez même à d'autres titres de cette politique que mène Abdel dans nos quartiers et qui donne ses fruits. Je crois que Besançon est une ville qui, malgré les difficultés sociales, malgré la crise, maintient ce lien social dans les quartiers, ce qui n'est pas toujours évident.

M. Abdel GHEZALI : Je vais reprendre plusieurs éléments qui ont été donnés. Tout d'abord Monsieur ROSSELOT, c'est M. BONNET qui vous a fait la réponse. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale nous donne pour mission d'intervenir dans différentes politiques sur la culture, le sport, l'emploi et toutes ces choses-là. Donc vous avez bien retenu et c'est M. BONNET qui vous a répondu, puisqu'il se félicite que l'on ait, pour l'appel à projets 2009-2010, retenu trois axes principaux que sont l'accès à l'emploi, la réussite éducative et l'égalité des chances. Donc on doit intervenir partout mais on a concentré nos moyens dans ces trois domaines. Pour répondre à M. OMOURI qui dit «oui, c'est bien mais ce n'est pas assez», sur le chômage dans les quartiers, je veux quand même vous rappeler que l'emploi n'est pas de la compétence de la Ville. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale n'a pas pour mission de résorber l'ensemble du chômage ; toutefois on a une responsabilité et on l'assume ; l'obligation c'est 33 % avec la ZFU, nous sommes à 44 %, alors dire que ce n'est pas assez, j'en conviens, je partage votre avis, le chômage dans les quartiers est trop élevé. C'est bien pour ça que cette évaluation qui n'a pas été faite pour se faire plaisir va nous permettre d'avancer et on l'a intégrée dans l'appel à projets 2010. Pour l'accès à l'emploi on va mettre encore plus de moyens mais il ne faut pas nous faire porter à nous la responsabilité du taux de chômage élevé dans les quartiers. On n'y va pas à grand renfort de communication, vous dites «si c'était moi je ferais une rencontre par mois». Le groupe Solidarité Emploi se réunit dans les différents quartiers et marche bien, le Secrétaire Général de la Préfecture y participe. Il faut aussi que les services de l'Etat participent, quand Pôle Emploi n'est pas présent à une réunion d'appel à projets, le Secrétaire Général représentant de l'Etat s'en étonne. Vous nous reprochez aussi de dénoncer les désengagements de l'Etat et vous soulignez les supers résultats de la Réussite éducative, oui, on y met des moyens, mais vous ne parlez pas des suppressions de postes ! Vous parlez de formation avec les éducateurs mais on n'attend pas. On a fait des choses concrètes avec le service des Sports et 4 clubs bénéficient d'éducateurs au quotidien le mercredi, le samedi. Cela a été mis en place avec Patrick BONTEMPS, les Directions Sports et Vie des Quartiers et des éducateurs interviennent dans ces quartiers. Donc on n'attend pas, c'est une réalité et c'est du concret. Je terminerai en vous rappelant que le CUCS n'est pas une politique qui se mène seule mais en complémentarité avec le Conseil Régional, avec le Conseil Général, avec les bailleurs, avec l'Etat. On est sur la bonne voie et on prend en compte l'évaluation qui a été faite pour l'appel à projets 2010.

M. Jean ROSSELOT : Le CUCS, comme la politique urbaine en général, sont quand même des actions lancées il y a relativement peu de temps dans ce qu'on peut appeler l'histoire des politiques contractuelles des villes et qui franchement méritent quand même un coup de chapeau et en même temps une persévérance, une évaluation. J'aurai la cruauté de répondre à Emmanuel DUMONT en lui disant que les rapports, c'est-à-dire le Maire, mentionnent avec une grande honnêteté ce que je viens de dire, que pour la première fois un Gouvernement -il se trouve qu'il n'était pas de gauche mais de droite mais peu importe- le principal c'est que le but soit atteint, pour la première fois un Gouvernement a affiché une telle ambition de prendre en main les quartiers et c'est très bien écrit, dans un rapport il y a une phrase qui dit simplement ceci : «la mise en place de l'ORU -moi je mets en double volet la cohésion sociale et la rénovation urbaine- donc la mise en place de l'ORU en 2002 puis du PRU en 2004 ont permis pour la première fois de voir naître un véritable projet, -vous entendez bien- un véritable projet global d'aménagement et de développement du quartier des Clairs-Soleils. S'il n'y avait pas eu, pour parler politique, BORLOO et SARKOZY, on n'aurait pas une phrase comme ça, on n'aurait pas, pour la première fois dans l'histoire des politiques de la ville, une ambition pour prendre en main, avec des moyens conséquents, les problèmes de nos quartiers. Et je dis que ça m'irrite, pas parce que c'est une réussite de l'Etat, du Gouvernement dont on dit tant de mal mais ça m'irrite qu'on amplifie. Je suis d'accord avec Abdel GHEZALI qui dit que ce n'est pas normal que Pôle Emploi ne soit pas aux réunions puisque l'Etat est quand même l'initiateur, les villes se sont greffées sur cette initiative. En l'espèce je sais que c'est un problème administratif mais le Cabinet du Préfet devrait quand même se renseigner un peu plus car ce n'est pas normal que Pôle Emploi, un grand service public de l'Etat soit absent d'une grande réunion comme celle à laquelle on a eu pour certains le bonheur d'être invités. Cette réunion d'évaluation, le 8 septembre, avait pour but de faire un bilan -l'AUDAB a très bien fait son travail- et de projeter de nouvelles règles et de nouvelles actions possibles. Et c'est d'ailleurs le Secrétaire Général, c'est-à-dire le représentant de l'Etat dans le département qui a fait en quelque sorte l'appel de ses services déconcentrés, il y en manquait la moitié. Côté collectivités territoriales ce n'était pas non plus le trop plein à des séances comme celle-là, le Maire pourrait y assister car c'est encore une fois une affaire de notoriété pour créer ce liant dont l'AUDAB dit à tout bout de champ qu'il manque pour créer cet élan, ce

souffle, pardonnez-moi cette expression. Je pense que ça méritait presque un débat spécifique, réunion de conseil municipal spécifique. Je n'entre pas dans les détails, simplement il faut qu'on ait assez vite des propositions concrètes qui prolongent les préconisations faites par l'AUDAB dans son rapport d'évaluation.

M. LE MAIRE : Si des choses intéressantes sont mises en œuvre par ce Gouvernement, on le dit. Je rappelle simplement que les politiques dans les quartiers ne datent pas de 2002. Monsieur ROSSELOT, j'étais parlementaire entre 1997 et 2002 et je me souviens être allé voir Claude BARTOLONE qui était Ministre de la Ville pour qu'il mette le dossier de Clairs-Soleils et de Planoise dans la liste des quartiers prioritaires. Donc c'était en 1998-1999 et les politiques de quartiers datent même de bien avant puisqu'il y avait des opérations DSQ, Habitat et Vie Sociale... Je crois qu'il ne faut pas vouloir s'attribuer tous les mérites. Cela a démarré en 1982-1983. Quant aux désengagements de l'Etat, je tiendrai une conférence de presse un jour prochain quand j'aurai tous les éléments pour vous montrer, Monsieur OMOURI, chiffres à l'appui, le montant, poste par poste des désengagements de l'Etat. Vous verrez ce que depuis 2005 nous avons perdu, ce sera irréfutable, ce seront des chiffres qu'on ne pourra pas contester. Il y aura les plus et il y aura les moins et on fera la soustraction. Monsieur OMOURI vous avez encore et pour la 2^{ème} fois la parole.

M. Michel OMOURI : Il faut arrêter ce débat gauche-droite. Depuis un certain temps, quand on vient sur des dispositifs, qu'on commence à creuser, à analyser, à réfléchir et à faire des propositions, tout de suite vous vous braquez et vous accusez l'Etat. Vous savez, les gens s'en contrefichent, qu'ils soient de gauche ou de droite. Simplement quand on a 24 % de chômage à Planoise il faut tout tenter. De plus vous avez aujourd'hui une pléthore de partenaires qui ne vont pas se battre à savoir qui a donné plus ou moins. Simplement Monsieur le Maire, aujourd'hui l'opposition fait une proposition : nous avons signé la charte de la diversité, nous avons 180 chefs d'entreprises. Alors essayons, je dis bien essayons d'avancer et de faire en sorte que ceux qui recherchent un emploi puissent se mettre en connexion avec ces entreprises. Il faudrait que la majorité évite de déplacer le débat sur le soi-disant désengagement de l'Etat pour éviter de ne pas entendre les propositions de l'opposition. Monsieur le Maire, c'est vous qui avez la balle, maintenant allez-y, passez le ballon.

M. LE MAIRE : Concernant la charte sur la diversité, je pense que M. SCHWEITZER, le Président de la HALDE ou l'un de ses proches collaborateurs va peut-être venir à Besançon, ce qui montre combien nous sommes mauvais. Il pourra vous dire lui-même et d'une façon incontestable combien notre ville est exemplaire.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je vais vous faire une proposition très amicale pour votre future conférence de presse. Vous pouvez également parler et évaluer les désengagements de la Région et du Département sur les politiques municipales et les équipements municipaux, comme ça on aura quelque chose de complet.

M. LE MAIRE : Vous aurez le temps de le faire avec vos amis pendant la campagne des régionales.

M. Edouard SASSARD : Simplement une petite question concernant la ZFU : l'avantage fiscal va bientôt disparaître donc on peut imaginer que cette zone sera moins attractive. On sait qu'il y a eu beaucoup de transferts, plus que d'implantations, ce qui a évité à des entreprises de partir complètement du territoire bisontin. On les a retenues par cette ZFU, c'est la preuve qu'un avantage fiscal même si c'est très libéral est quand même attractif. Je me souviens, mais c'est dommage qu'Annie MENETRIER ne soit pas là parce qu'on a participé à une Commission 3 au Grand Besançon où M. NAPPEZ a expliqué que les entreprises en difficulté au sein de la ZFU s'en étaient sorties grâce aux avantages fiscaux et pour certaines qu'elles avaient pu se développer, donc qu'on avait sauvé des emplois. J'ai fait répéter trois fois exprès pour qu'Annie MENETRIER comprenne que d'être sur une limitation de charges ou en tout cas ne pas charger les entreprises ce n'est pas être libéral, c'est simplement créer des emplois. Si cette ZFU disparaît avec les avantages fiscaux, est-ce qu'on anticipe le fait que les entreprises puissent quitter le territoire ?

M. LE MAIRE : Je pense tout d'abord que rien n'est décidé et je crois que vous êtes mieux placé que moi pour faire remonter ça au Gouvernement. Monsieur SASSARD, vous ne répondez pas aux questions qu'on vous pose, eh bien je ne répons pas à votre question.

M. Emmanuel DUMONT : Il y a quelques années j'ai été conseiller délégué auprès d'un adjoint à la politique de la ville et effectivement le volet urbanisme, c'est ce qui manquait et c'est bien qu'il ait été apporté. Mais vous n'allez pas me la faire à l'envers, sur les trois points que vous avez abordés, j'ai noté : prévention de la délinquance, réussite éducative, emploi. Je maintiens : disparition des commissariats de proximité et de la police de proximité -c'est à Jean ROSSELOT que je parle Monsieur OMOURI s'il vous plaît- réussite éducative : menaces, attaque en règle sur les associations d'éducation populaire complémentaires de l'école, et l'emploi : suppression des emplois jeunes qui avait effectivement permis à des jeunes de quartiers, des quartiers dont parle M. OMOURI, de trouver du travail, alors vous ne me la faites pas à l'envers !

M. Edouard SASSARD : Je repose une deuxième fois ma question : que vont devenir les entreprises qui sont présentes sur la ZFU ? Ça représente des emplois, c'est important pour l'agglomération bisontine, pour le développement économique, tout a un lien. Comment peut-on anticiper le fait que la fiscalité soit moins intéressante et le risque que les entreprises partent ? Merci de votre réponse.

M. LE MAIRE : Abdel GHEZALI pour conclure.

M. Abdel GHEZALI : Ce bilan évaluatif a l'air d'être partagé. J'espère, puisque c'est vous qui êtes aux manettes au niveau de l'Etat, qu'on pourra conserver cette géographie prioritaire parce que c'est ça aussi qui nous donne ce bilan-là et que vous veillerez à ce qu'il n'y ait pas que le secteur de Planoise qui soit retenu. Donc, puisqu'on partage ce bilan, j'espère qu'on se retrouvera aussi sur la géographie prioritaire des quartiers de la Ville de Besançon».

Le Conseil Municipal prend acte de cette information relative au bilan évaluatif du CUCS.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2009.